



LES MOTS DU MAIRE

La vie reprend-elle un sens « normal » ? Tout porte à croire que nous sommes sur la bonne voie, au moins en matière sanitaire. Parce qu'en terme de citoyenneté on ne peut pas dire que ce soit mirifique : des dépôts sauvages de déchets à la gifle présidentielle en passant par les tags, les destructions d'équipements publics (distributeurs de sacs pour déjections canines), les agressions d'élus, on ne peut pas dire que la situation s'améliore de ce côté-là.

Mais restons plutôt optimistes et projetons-nous vers des lendemains plus gais.

Les travaux de la mairie sont terminés et permettent une accessibilité optimale aux services grâce à la mise en place d'un ascenseur. Des bureaux spacieux, des salles associatives rénovées, des sanitaires adaptés, du mobilier fonctionnel, un réseau informatique performant, bref un bâtiment adapté aux besoins.

Par ailleurs, un agent technique sous contrat aidé de l'état a été embauché pour 6 mois. Cet emploi permettra de répondre au surcroît d'activité saisonnière de l'été et de l'automne.



Enfin, comme nous vous l'avons promis, nous vous invitons à un pique-nique « géant » le **samedi 11 septembre** à midi au Point-Vert. Chacun amène son déjeuner. La commune préparera le charbon de bois du barbecue et organisera « l'apéro ». Pas besoin de s'inscrire, venez comme vous êtes !

Bel été à tous.

Daniel BÉGUET, Maire

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures en vigueur pour lutter contre la pandémie de COVID-19, cette année encore, la journée nationale du 8 mai relative à la commémoration de la victoire de 1945 s'est déroulée en comité très restreint.



MATINÉE NETTOYAGE

Le samedi 5 juin matin, malgré une météo capricieuse, une petite vingtaine de personnes a arpenté le village pour ramasser les divers déchets : de nombreux mégots ou cannettes comme d'habitude, quelques masques... et même une planche à voile bien cachée !

Malgré tout, il a été constaté moins de déchets qu'à l'accoutumée. Malheureusement, cela n'aura pas duré longtemps puisque la semaine d'après, deux dépôts sauvages ont été trouvés sur notre commune.

Une 2^{ème} matinée nettoyage est d'ores et déjà programmée. A vos agendas, elle aura lieu **le samedi 11 septembre matin**. Nous espérons être beaucoup plus nombreux.

Enfants, parents, associations, nous comptons sur vous !



LES BRIGADES VERTES

Nettoyage de printemps au cimetière !

Début juin, une équipe de 10 personnes des Brigades Vertes a accompli un gros travail d'entretien au cimetière : binage, désherbage thermique, ratissage, soufflage, ramassage, finitions et évacuation.

Cette association d'insertion a pour mission d'accompagner socialement et professionnellement chaque personne pour un retour durable vers l'emploi.

Merci encore à cette équipe qui a réalisé un très bon travail !



L'ÉQUIPE



AVANT



APRÈS



BRULAGE DES DECHETS

LE BRÛLAGE à l'air libre des déchets verts C'EST INTERDIT !



Direction départementale des Territoires de l'Ain

L'arrivée des beaux jours ne doit pas vous faire oublier les règles de savoir-vivre.

Nous constatons encore à de nombreuses reprises des brûlages de déchets verts sur la commune

Encore une fois, nous vous rappelons que **le brûlage des déchets verts à l'air libre est INTERDIT**. Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

Sachez que la personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450€ maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Le Saviez-vous ?

L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, que l'on soit locataire ou propriétaire.

Alors :

- ✿ l'été, on désherbe ;
- ✿ à l'automne, on ramasse les feuilles ;
- ✿ l'hiver on déneige.



REUNION PUBLIQUE : AMBROISIE

Vendredi 11 juin, s'est tenue une réunion d'informations animée par FREDON AMBROISIE et l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) qui a rencontré malheureusement peu de succès en terme de participation.

Pourtant, nous sommes tous concernés : plus nous sommes en contact avec cette plante, plus nous risquons l'allergie.

Contrôler la présence d'ambroisie chaque année, avant la floraison, c'est donc agir pour la santé de tous.

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante annuelle, pionnière, qui colonise préférentiellement les terrains non couverts : **il est donc important de ne pas laisser de sol nu ni de tondre trop ras.**

Une fois sortie, la plante d'ambroisie doit être détruite : arrachage, fauchage.

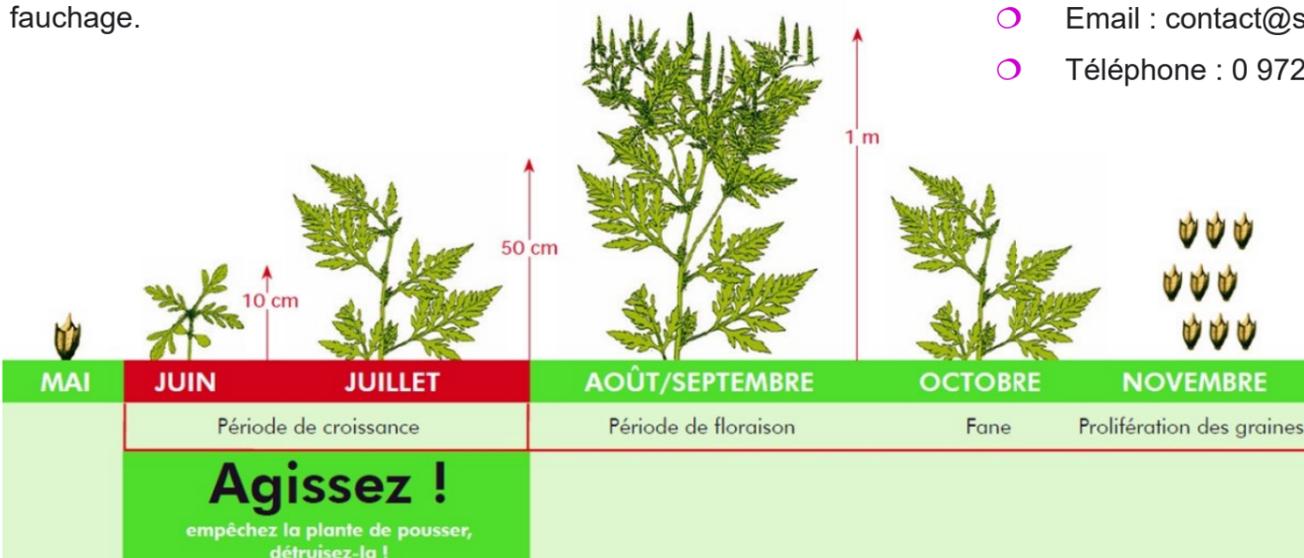
Que dit la réglementation ?

Les propriétaires ou les personnes en charge de l'entretien d'un terrain pour le compte d'un propriétaire (fermiers, locataires ou occupants à quelque titre que ce soit) sont tenus :

- ☑ De prévenir la pousse de plants d'ambroisie,
- ☑ De détruire les plants d'ambroisie déjà développés.

Nous vous conseillons fortement de signaler la présence d'ambroisie sur la plateforme interactive **SIGNALEMENT AMBROISIE** par un des moyens suivants :

- www.signalement-ambroisie.fr
- L'application mobile Signalement-ambroisie
- Email : contact@signalement-ambroisie.fr
- Téléphone : 0 972 376 888



Informations :

www.fredon.fr/aura

@ : ambroisie01@fredon-aura.fr

Tél. : 04 74 45 56 56

LE MOUSTIQUE TIGRE : RAPPEL

Le moustique tigre a été signalé dans notre commune en 2020.

Particulièrement nuisant car il pique principalement le jour, il est un vecteur potentiel de maladie : dengue, chikungunya, zika.

Pour pondre ses œufs, le moustique tigre n'a besoin que d'une petite quantité d'eau.



Alors faisons la chasse aux eaux stagnantes :

- ↳ Couvrir, jeter, vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau,
- ↳ Entretien le jardin pour réduire les sources d'humidité,
- ↳ Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières),
- ↳ Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable.

NUISSANCE SONORES

Que dire des nuisances sonores ! Là aussi, trop de dérives sont constatées. Respectez votre voisinage !

L'entretien de vos espaces verts (tonte de pelouse, taillage des haies, etc.) mais aussi vos travaux de bricolage doivent être réalisés en respectant les horaires autorisés soit :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les nuisances peuvent être aussi occasionnés par un animal (abolements) ou lors d'une fête familiale, d'une soirée entre amis (musique, etc). Alors, même si nous tenons tous à retrouver un peu de liberté, soyons respectueux les uns envers les autres.

En cas d'infraction aux règles de savoir-vivre, préconisez d'abord la phase amiable en dialoguant avec votre voisin. Le cas échéant, si vous ne trouvez pas de terrain d'entente, vous pouvez faire appel à la gendarmerie.

Sachez qu'une amende forfaitaire peut alors être infligée à l'auteur du trouble, pour un montant de :

- ↳ 68€ si l'auteur des troubles règle l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction s'il existe)
- ↳ 180€ au-delà de ce délai



LES TRAVAUX

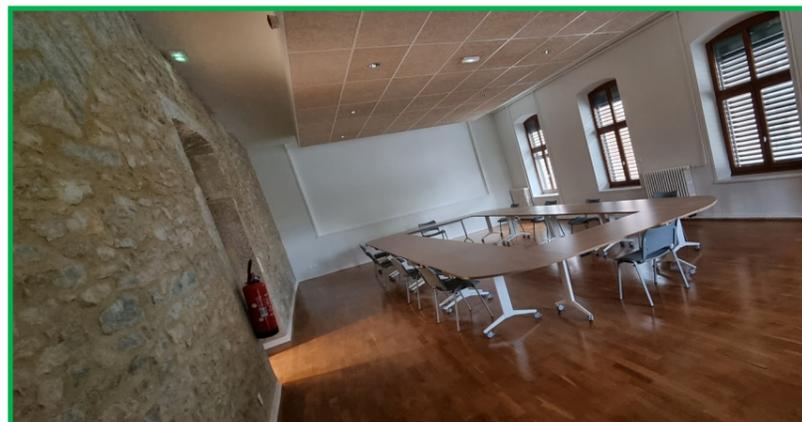
- L'arrivée des beaux jours a accompagné la fin des travaux de la **mairie**, après près d'un an de mise en sécurité, d'accessibilité et de réaménagement. Elle est opérationnelle depuis le 21 mai.

Venez visiter vos nouveaux locaux à l'occasion d'une démarche administrative, d'un renseignement ou lors de la récupération de sacs jaunes, etc.

- La réhabilitation du **restaurant du Point Vert** est terminée. **Anthony et son équipe** nous y réservent un bel accueil ainsi que de bons petits plats !
- Des **toilettes sèches** ont été installées à la zone de loisirs (Tennis, Pétanque), une intégration parfaitement réussie dans cette zone végétalisée.
- Au **stade du Charmieux**, changement de chauffe-eau du vestiaire permettant à nos jeunes de prendre une douche à l'issue des entraînements qui y sont dispensés. A noter, l'investissement des membres du club qui aménagent les abords de ce stade.
- La **cantine** bénéficiera d'une réduction conséquente du bruit par la mise en place de « capteurs » aux murs et au plafond afin de garantir une diminution significative du bruit pour les enfants et le personnel encadrant.

Et après ... ?

- ◆ Le projet de nouveaux vestiaires au stade Jean Christin est lancé. Les premiers échanges et le cahier des charges ont été discutés avec le bureau du Football Club Serrières Villebois (FCSV) et l'architecte. Premiers coups de pioches prévus courant 2022.
- ◆ Le dossier de défense incendie et de réhabilitation de l'assainissement est engagé. Des travaux importants qui s'étaleront tout au long de ce mandat, avec un fil rouge : ne pas ouvrir 2 fois la chaussée et limiter l'impact pour la circulation. Un chantier qui s'annonce intéressant sur le plan organisationnel et technique.
- ◆ Enfin, n'oublions pas le travail de fourmis réalisé au quotidien par **Sébastien** et **Florian**, qui par leur investissement et leur réactivité entretiennent le village.



SURVEILLANCE DE BAINNADE

Cette année, c'est **Lucas MALLET** qui assurera la surveillance de la baignade au Point-vert.

6 jours par semaine, il sera présent de 13h00 à 19h00, **du 4 juillet au 22 août**.

Cette prestation permet aux familles, aux groupes, aux centres aérés de passer un moment agréable en toute sécurité au bord de l'eau.

Le poste de secours est équipé d'un défibrillateur et d'oxygénothérapie.

NOUVEL EMPLOI LILIE MADET

Depuis le 17 mai 2021, **Lilie MADET**, 21 ans, a intégré l'équipe d'entretien du personnel communal.

Suivie par la mission locale d'Ambérieu en Bugey, **Lilie** a été recrutée dans le cadre d'un contrat Parcours Emploi et Compétences (PEC) de 32 heures hebdomadaires pour une période de 6 mois. Elle exercera les missions dévolues à un employé communal afin d'épauler nos « garçons » **Sébastien** et **Florian** dans les différents travaux effectués : tonte des espaces verts, désherbage, arrosage des fleurs, etc.

Bienvenue à nos deux jeunes recrues !

ENFANCE ET LOISIRS



SERRIERES-DE-BRIORD

GOÛTER EN MUSIQUE

**AU
JARDIN
PARTAGÉ
SCÈNE OUVERTE
JEUNES TALENTS**

**LUNDI
5
JUILLET**

**DE 16H45
À 19H**

ACCES LIBRE



BOITE A LIRE

Des livres et moi...

Dans le courant de l'été, une boîte à lire sera installée au cœur de village, entre la boucherie Albert et l'épicerie Vival.

Cet accès libre à la lecture pour tous, 24h/24, 7j/7, est le fruit d'un travail collectif entre « Enfance et Loisirs », la Municipalité et quelques administrées. Rappelez-vous, un appel à projets avait été lancé et l'esquisse de **Lucie** avait retenue notre attention.

La structure en bois a été conçue par **David LUCI**, la mise en peinture en collaboration avec la conceptrice et son compagnon, la pose de la protection et la fixation exécutées par nos agents des services techniques et le panneau explicatif rédigé en concertation avec l'équipe encadrante d'« Enfance et Loisirs ».



État brut



Mise en peinture



Étape finale avant installation

Tous genres de livres pourront être déposés (à l'exception de toutes littératures offensantes et choquantes) : romans, essais, bandes dessinées, policiers, fictions, fantastiques, livres jeunesse, magazines, etc.

A vous de faire vivre cette boîte « en bon père de famille » : garnir, emprunter, remettre, ranger, trier et veiller à ce que les livres donnés soient en bon état et pas trop poussiéreux !

Ce point d'échange ne se substitue pas au travail remarquable de nos bibliothécaires qui continueront de vous accueillir à la bibliothèque dont les rayons sont remplis de nouveautés et d'ouvrages récents.

« Aimer lire, c'est faire un échange des heures d'ennui contre des heures délicieuses » Montesquieu

EN GRANGEONS LA MUSIQUE



Cela fait quasiment 1 an que l'on est sur le coup, mais maintenant nous pouvons enfin vous le dire : nous aurons la joie, le plaisir et l'immense honneur

d'accueillir « Entre 2 Caisses » **le samedi 31 juillet 2021** à salle des fêtes de Serrières-de-Briord.

Envisagée l'été dernier, puis à l'automne, la date a été plusieurs fois reportée, à cause de vous savez quoi, mais là, ça va le faire. Cela sera leur avant dernier concert, nous sommes enchantés !

« Vingt-quatre ans. Vingt-quatre ans de tournée, de chansons, de rencontres, vingt-quatre ans d'émotions. Vingt-quatre ans de vie et de travail d'une équipe indestructible. Cela ne pouvait pas s'arrêter comme ça, en catimini, à petit feu, sans étincelle. Nous avons envie de prendre le temps de vous dire au revoir. Jusqu'au 1^{er} août 2021, « Entre 2 Caisses » chantera vingt-quatre ans d'Entre 2 Caisses mais en une heure et demie, et dans le désordre »

Soyez au rendez vous !

Information :

Réservations sur www. engrangeonslamusique.fr

@ : [engrangeonslamusique@gmail.com](mailto: engrangeonslamusique@gmail.com)

Tél. : 06 17 56 21 65

COURS DE YOGA

COURS DE YOGA / DETENTE (viniyoga) **à partir du 7 septembre 2021**, à la salle des fêtes de Serrières-de-Briord.

Cours de YOGA, de tous niveaux, adapté à la personne, suivi d'une relaxation profonde et ressourçante.

Pré-inscription indispensable (places limitées) et renseignements auprès de l'association YOGA ET RELAXATION

Tél. : 06 40 25 54 76

Première séance d'essai gratuite et sans engagement.



BIBLIOTHEQUE



Un livre, un parasol, le chant des oiseaux, la rivière, enfin l'été !

La nouvelle collection de livres pour petits et grands est arrivée.

Pendant l'été du 1^{er} juillet au 31 août, la Bibliothèque sera ouverte seulement le samedi matin de 10h00 à 12h00.

Nous reprendrons aux horaires habituels dès le 1^{er} septembre :

- Mercredi de 10h00 à 11h30 et de 16h30 à 18h00
- Samedi de 10h00 à 12h00

Passez un bon été, bonne lecture à toutes et tous !

GYMNASTIQUE SERRIEROISE

Comme beaucoup d'associations, la saison 2020/2021 a été perturbée par la crise sanitaire.

Deux semaines après la reprise, nous avons dû annuler le cours du jeudi matin faute d'un nombre suffisant d'adhérents.

En mars, avec l'arrivée du printemps, **Marie-Christine PERRAUDIN** nous a proposé des cours en extérieur conformément aux règles de distanciation. Ainsi, tous les lundis matin à 9h30, nous nous retrouvons par petits groupes au stade du Charmieux pour des séances de Bungypump : les bâtons pompes transforment une simple marche en une séance cardio respiratoire agrémentée de renforcement musculaire, d'équilibre et de coordination où 90% des muscles sont sollicités.

Les cours reprendront à partir **du lundi matin 13 septembre et jeudi soir 16 septembre** à la salle des fêtes.

En attendant, bel été à tous.



NAUTICLUB—STAGE D'ETE

Pour les vacances d'été, l'école de voile organise 2 stages :

En juillet du lundi au vendredi :

○ **Du 07 au 30 juillet :**

- 10h00 à 12h00 optimist de 5 ans à 12 ans
- 14h00 à 16h00 catamaran à partir de 7 ans

○ **Du 12 au 23 juillet :**

- 16h00 à 18h00 planche à partir de 12 ans



En août :

○ **Du 02 au 31 août** (sauf les 11,12, 18 et 20 club fermé)

- 10h00 à 12h00 optimist à partir de 5 ans
- 14h00 à 16h00 catamaran à partir de 7 ans

Possibilité de stage ponctuel de 16h00 à 18h00 si un minimum de 3 personnes inscrites sur une même activité au mois d'août.

TARIFS :

- ☞ 5 x 2 heures 99 €
- ☞ 4 x 2 heures 89 €
- ☞ 2 à 3 x 2 heures 79 €
- ☞ 1 x 2 heures 50€

2^{ème} stage = réduction de 10% (en solo ou fratrie)



L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE



L'extinction totale de l'éclairage public sur la commune en cœur de nuit (entre 23h00 et 05h00) est une mesure envisagée partout dans la commune pour contribuer à la préservation de l'environnement, lutter contre la pollution lumineuse et maîtriser les consommations énergétiques.

Dès que possible, nous vous tiendrons informés de la date effective de mise en place de l'extinction de l'éclairage public.

BUGEY RHONE TENNIS



Aujourd'hui l'espoir ! Les cours de tennis ont repris pour le plus grand plaisir de tous.

Notre fête du tennis aura lieu **le 4 juillet 2021** avec des doubles enfants et adultes. Un moment convivial où les adhérents auront plaisir à se retrouver.

Notre tournoi annuel, du 20 juillet au 1^{er} août, sera ouvert aux adultes hommes et femmes de NC (non classé) à 15/1.

Pour l'année 2021-2022, nous vous invitons à nous retrouver et à découvrir le plaisir du tennis.

Des permanences auront lieu au local du tennis à côté des terrains extérieurs à Serrières-de-Briord :

☞ Le **vendredi 27 août** de 18h00 à 20h00 et le samedi 28 août de 10h00 à 12h00

☞ Le **vendredi 3 septembre** de 18h00 à 20h00 et samedi 4 septembre de 10h00 à 12h00

Une licence, des cours, n'hésitez pas pour vos enfants et pour vous !

Que ce soit en compétition ou en loisir, nous prenons plaisir à nous retrouver autour de cette petite « balle jaune ».

Un club familial et convivial où il fait bon jouer !

Vous pouvez également nous contacter sur notre site : bugeyrhonetennis.com



PETIT SERRIEROIS D'AUTOMNE

AVIS AUX ASSOCIATIONS !

Pour une bonne organisation, merci de transmettre vos articles (Word **uniquement**) et photos en **fichiers séparés (jpeg)**

IMPÉRATIVEMENT avant le 11 septembre 2021

à l'adresse contact@mairie-serrieresdebriord.fr ou sur une clé USB à l'accueil de la mairie.

Merci de nous faire parvenir également la liste de vos manifestations pour le 4^{ème} trimestre

TELEALERTE : RAPPEL

La commune s'est dotée d'un système d'alerte automatisé à la population.

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques, etc.

Ce système d'alerte peut également être utile en d'autres circonstances, par exemple pour vous informer rapidement en cas de travaux risquant de vous impacter (coupure d'eau ou d'électricité, etc.), alertes météorologiques suite aux informations préfectorales, etc.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Serrières-de-Briord.

Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la mairie.

Pour vous inscrire au dispositif de téléalerte :

- remplir le formulaire papier disponible à l'accueil de la mairie
- remplissez le formulaire en ligne sur le site de la commune www.mairieserrieresdebriord.fr.

LE NOUVEAU SITE INTERNET

Du nouveau sur le réseau...

Début juillet, venez visiter virtuellement notre nouveau site internet : www.mairieserrieresdebriord.fr.

Complètement relooké et repensé, cette mise à jour plus "fun" devrait faciliter la navigation et l'accès aux rubriques. Le site évoluera au fur et à mesure du temps au gré des besoins et de l'actualité.

Soulignons le travail d'accompagnement et de conception remarquable de CréaPUB (www.creapub-communication.com) agence de communication Serriéroise, à qui nous avons confié la réalisation de A à Z de ce nouveau site qui sera ensuite géré par **Gaëlle**, notre secrétaire de mairie.

Le Photo-Club Serriérois a aussi été mis à contribution pour immortaliser lieux et figures de notre village, nous les remercions pour leur disponibilité et réactivité pour répondre à nos attentes.

Commerçants, artisans, associations, entrepreneurs, professions médicales, faites-vous connaître pour être insérés dans les rubriques ou faire une mise à jour de vos coordonnées.

Nous sommes maintenant impatients de connaître vos avis et peut-être des suggestions d'amélioration pertinentes.

Bonne navigation !

RÈGLES ÉLÉMENTAIRES : REMISE DE LA COLLECTE



1562, c'est le nombre total d'articles de protections féminines remis fin avril à l'antenne des Restos du Cœur qui les distribueront aux bénéficiaires de l'aide sociale du bassin local.

Un grand merci à vous qui avez déposé tous types de protections hygiéniques et autres produits d'hygiène intime. Votre générosité aidera ponctuellement les plus défavorisées.



La visée de cette collecte était aussi de sensibiliser le grand public à la précarité menstruelle de nombreuses femmes, dont certaines ignorent encore pourquoi elles saignent et se sentent incomprises.

Il est essentiel d'éduquer et d'informer les plus jeunes. Que vous soyez maman, tante, grand-mère, sœur, cousine, copine... transmettez, expliquez aux jeunes filles, apprenez-leur à se changer, à se laver et à ne pas avoir honte de ce changement hormonal qui est tout à fait naturel.

Les jeunes garçons aussi doivent savoir, pour qu'ils ne se moquent plus des copines, qu'ils comprennent que cette période du mois n'est pas juste un prétexte pour ne pas venir en cours, que le corps souffre, que les hormones sont incontrôlables, et ainsi quand ils seront grands, ils apporteront réconfort et bienveillance à leur compagne.

La collecte organisée s'est faite par le biais de "Règles Élémentaires" une association de lutte contre la précarité menstruelle qui s'engage sur le terrain en lançant des collectes partout en France et en portant le message au plus haut de l'état pour obtenir la gratuité des protections.

Associations, collectivités, entreprises... vous aussi lancez une collecte, c'est très simple à organiser. Pour en savoir plus, connectez-vous sur : www.regleselementaires.com.

Le chemin est encore long pour que ce sujet tabou ne le soit plus, et nous avons tous un rôle à jouer pour en parler librement.

Ensemble changeons les règles !



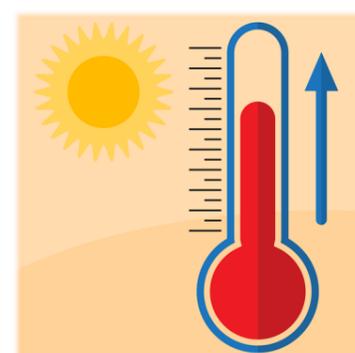
PLAN CANICULE

Savoir se protéger de la chaleur et aider les personnes fragiles qui vous entourent.

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap, peuvent se faire connaître auprès de la mairie afin que l'on puisse leur venir en aide en cas de fortes chaleurs.

Quelques recommandations en cas de fortes chaleurs valables pour tous :

- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes
- Fermer les volets et rideaux des façades exposées au soleil
- Ouvrir les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit
- Porter des vêtements légers et simples
- Boire régulièrement de l'eau
- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Éviter les efforts physiques



Et pensez à prendre également des nouvelles de votre entourage notamment des personnes vulnérables.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ? Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre habitation. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier du service, vous devez vous rendre à la brigade de gendarmerie proche de votre domicile **au moins 2 jours avant votre départ.**

Vous pouvez remplir le formulaire disponible en ligne sur le site internet officiel de l'administration française www.service-public.fr, l'imprimer avant de vous rendre en gendarmerie.

Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



Avant de partir en vacances, quelques conseils utiles sont à rappeler :

- ✚ Vérifiez le bon état de vos serrures ou verrous, fermez correctement fenêtres et volets. Si possible, demandez à une personne de confiance (voisin, ami, famille) d'ouvrir et fermer vos volets chaque jour. Il est important de faire vivre votre logement pendant votre absence.
- ✚ Ne laissez pas dans votre habitation, dans la mesure du possible, de grosses sommes d'argent ou des bijoux de valeur.
- ✚ Veillez à ne pas laisser s'entasser le courrier dans votre boîte aux lettres. Si possible, une personne de confiance peut relever votre boîte régulièrement pendant votre absence. Sinon, optez pour le renvoi de votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.
- ✚ N'indiquez vos dates de départs en congés sur les réseaux sociaux ou sur la messagerie de votre téléphone fixe.
- ✚ Renvoyez vos appels de votre téléphone fixe vers votre téléphone portable.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

JUIL.	Sam. 03	Boules de la Pernaz	Concours de boules lyonnaises
	Dim. 04	Bugey Rhône Tennis	Fête du tennis
	Dim. 04	Team Rallye Serriérois	Exposition mensuelle au Point Vert
	Lun. 05	AinTerreGénérationAiles	Goûter en musique au jardin partagé
	Sam. 10	Tour du Valromey Organisation	Course cycliste—traversée du village
	Mer. 14	FCSV	Vente de tartes
	Du 20 juil. Au 01 août	Bugey Rhône Tennis	Tournoi annuel
AOÛT	Dim. 08	Team Rallye Serriérois	Exposition mensuelle au Point Vert
	Ven. 20	Tour de l'Avenir	Course cycliste—traversée du village
	Ven. 20	Donneurs de sang	Collecte—Montalieu-Vercieu
	Dim. 29	Boules de la Pernaz	Concours de pétanque
SEPT.	Dim. 05	Team Rallye Serriérois	Exposition mensuelle au Point Vert
	Sam. 11	Municipalité	Pique-nique géant au Point Vert

<p style="text-align: center;">Mairie</p> <p>Lun.-Jeu. : 8h30-11h30 Ma.-Ven. : 13h30-18h00 Me. FERMÉE toute la journée Sam. (sem. impaires) : 8h30-11h30 ☎ : 04 74 36 70 04 @ : contact@mairie-serrieresdebriord.fr</p>	<p style="text-align: center;">Les Restos du Coeur</p> <p style="text-align: center;">Centre « Bugey itinérant »</p> <p>Permanence à Serrières : Parking de la salle des fêtes : Lundi après-midi : 16h15-17h00 ☎ : 06 76 70 60 26</p>	<p style="text-align: center;">Nuisances sonores : RAPPEL</p> <p>L'utilisation des tondeuses, tronçonneuses, et autres outillages sonores est règlementée par l'arrêté préfectoral du 10 avril 1990 :</p> <p style="text-align: center;">Jours ouvrables : 8h00-12h00/14h00-19h30 Sam : 9h00-12h00/15h00-19h00 Dimanches et jours fériés : 10h-12h</p>	<p style="text-align: center;">Collecte des déchets ménagers</p> <p style="text-align: center;">Vendredi matin toute l'année.</p> <p style="text-align: center;">Collecte des sacs jaunes</p> <p style="text-align: center;">Mardi matin (1 semaine /2)</p>
<p style="text-align: center;">La Poste</p> <p>Du Lun. au Sam. : 9h00-11h30 Dépôt limite du courrier : En semaine : 14h45 / Sam. : 11h30</p>	<p style="text-align: center;">La Croix-Rouge</p> <p style="text-align: center;">Délégation locale BELLEY-LHUIS</p> <p>☎ : 04 74 23 25 65 @ : dt01@croix-rouge.fr</p>	<p style="text-align: center;">Déchets verts</p> <p style="text-align: center;">Les feux de déchets verts sont interdits TOUTE L'ANNÉE</p> <p>La commune autorise le dépôt des déchets verts (gravats interdits) sur le site de l'ancienne décharge : Me.-Ven. : 12h00-16h00</p>	<p style="text-align: center;">Déchèteries :</p> <p style="text-align: center;">Lhuis</p> <p>Lun.-Me : 13h30-18h00 Ven.-Sam. : 8h30-12h00 13h30-18h00</p> <p style="text-align: center;">Villebois</p> <p>Lun.-Me.-Jeu. : 13h30-18h00 Ven.-Sam. : 8h30-12h00 13h30-18h00</p> <p style="text-align: center;">FERMÉES tous les jours fériés.</p> <p style="text-align: center;">Pensez à vous inscrire !</p>
<p style="text-align: center;">Bibliothèque</p> <p>Sam. : 10h00-12h00 @ : bibli.serrieres@orange.fr ☎ : 04 74 37 48 82</p>	<p style="text-align: center;">Unité locale PLAINE DE L'AIN</p> <p>☎ : 06 60 27 99 26 @ : ul.plainedelain@croix-rouge.fr</p>		

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS PRATIQUES SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE www.mairieserrieresdebriord.fr ou sur la page Facebook Mairie de Serrières de Briord